



# **CONDITIONS GENERALES**

## **\*\*** PREAMBULE – STATUT JURIDIQUE DE CLICKTODO

Clicktodo SA (ci-après: Clicktodo) a élaboré une plateforme internet permettant à toute personne (ci-après: clients) de consulter et/ou de réserver/d'acheter¹ par internet différentes activités/services liés aux loisirs et au tourisme, notamment activités sportives, culturelles,... (ci-après: activités) proposées par des prestataires indépendants (ci-après: prestataires); ou de réserver par l'intermédiaire de partenaires des services liés aux transports, à l'hébergement, à l'hôtellerie,...

Clicktodo agit à titre d'agent (au sens des articles 418a ss. du Code des obligations suisse) entre les prestataires et les clients. Le rôle de Clicktodo est donc de permettre aux prestataires et aux clients de conclure des contrats relatifs à l'exécution d'activités liées aux loisirs et au tourisme, ainsi que de permettre aux clients de réserver par l'intermédiaire de partenaires des services liés aux transports, à l'hébergement, à l'hôtellerie,... En conséquence, lorsqu'un client réserve/achète une activité sur la plateforme internet de Clicktodo, le contrat est conclu directement entre le client et le prestataire de l'activité réservée/achetée. Clicktodo intervient donc en qualité de représentant direct des prestataires pour permettre la réservation/l'achat d'activités et pour permettre l'encaissement des prix relatifs aux activités réservées/achetées sur sa plateforme internet. Les clients et les prestataires d'activités concluent donc entre eux des contrats de manière autonome et en assument seuls tous les risques et profits. Les contrats conclus sont donc uniquement contraignants pour les clients et les prestataires. Clicktodo n'est pas partie aux contrats conclus entre les clients et les prestataires d'activités sur sa plateforme. Clicktodo, ses représentants, collaborateurs et auxiliaires ne sont en aucun cas et d'aucune manière responsables des risques liés à la négociation et à la conclusion d'affaires, ni pour les éventuels dommages qui en résulteraient. Clicktodo est totalement indépendante des clients et des prestataires et entend rester neutre dans leurs relations contractuelles.

Les présentes conditions générales, de même que les dispositions externes (Dispositions sur la protection des données, Règlement des commissions/provisions et des frais de Clicktodo) déclarées comme contraignantes par les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les réservations/les achats effectués sur la plateforme internet de Clicktodo. Les clients sont particulièrement rendus attentifs au fait que les prestataires peuvent également soumettre la réservation/l'achat de leurs activités à leurs propres conditions générales. Dans cette hypothèse, les conditions générales des prestataires compléteront les présentes conditions générales.

Clicktodo recommande aux clients d'imprimer les présentes conditions générales, de même que celles des prestataires d'activités, au moment de leur réservation/leur achat.

sous réserve des éventuels embargos prononcés par l'ONU et la Confédération helvétique suisse

Version: 10/03/2016

## **\*\*** ARTICLE 1 – PAS DE DROIT D'UTILISATION

1. Il n'existe aucun droit à l'inscription, à l'adhésion, à l'utilisation de la plateforme internet et/ou aux services fournis par Clicktodo.

2. Clicktodo peut en tout temps refuser une inscription, exclure un client et/ou un prestataire, supprimer la publication d'une activité offerte par un prestataire, interdire une utilisation, ou supprimer un service. Les différentes possibilités susmentionnées seront développées ci-après.

## **\*\*** ARTICLE 2 – ADHESION ET FIN DE L'ADHESION

- La condition afin de pouvoir conclure des contrats en qualité de client et/ou de prestataire et d'utiliser les fonctions y relatives sur la plateforme internet de Clicktodo est d'être membre inscrit auprès de Clicktodo.
- 2. L'inscription et l'adhésion sont gratuites.
- 3. L'adhésion est personnelle, intransmissibles et incessible, sauf accord particulier avec Clicktodo.
- 4. Sont autorisés à devenir membre de Clicktodo que les personnes physiques majeures (18 ans révolus) et ayant le plein exercice des droits civils, ainsi que les personnes morales valablement représentées.
  - Les personnes mineures (moins de 18 ans révolus) et les personnes majeures ne disposant pas du plein exercice des droits civils ne peuvent pas être membres de Clicktodo.
- 5. L'adhésion commence avec l'envoi de l'email de bienvenue par Clicktodo, une fois que le membre a ouvert avec succès son compte et qu'il a accepté sans réserve les conditions générales.
- 6. Une fois l'adhésion du membre confirmée par Clicktodo, ce dernier disposera d'un compte Clicktodo personnel sur la plateforme internet.
- 7. Le membre est tenu de garder secret son mot de passe personnel et de ne jamais le dévoiler à de tierces personnes ou à permettre à celles-ci d'accéder à son compte Clicktodo.
- 8. Les clients peuvent résilier en tout temps leur adhésion en adressant un email à compta@clicktodo.com. La résiliation de l'adhésion ne pourra être effectuée qu'aux conditions suivantes (cumulatives) :
  - le client n'est redevable d'aucun montant/prix envers Clicktodo et/ou un prestataire d'activités ;
  - le client a effectué toutes les activités qu'il a réservées par l'intermédiaire de la plateforme internet de Clicktodo.

Si toutes les conditions susmentionnées sont respectées, le service clientèle de Clicktodo confirme la résiliation en adressant un email au client concerné et bloque et supprime immédiatement son compte Clicktodo.

- 9. Les prestataires peuvent résilier leur adhésion aux conditions suivantes (cumulatives) :
  - le prestataire n'est redevable d'aucune commission/provision, ni d'aucun montant envers Clicktodo ;
  - le prestataire ne propose plus d'activités sur la plateforme internet de Clicktodo ;
  - le prestataire a exécuté toutes les activités réservées par les clients sur la plateforme internet de Clicktodo.

Si les conditions susmentionnées sont toutes respectées, le service clientèle de Clicktodo confirme la résiliation en adressant un email au prestataire concerné et bloque immédiatement son compte Clicktodo.

Les évaluations des clients relatives aux activités fournies par le prestataire continuent cependant d'apparaître sur la plateforme internet de Clicktodo après la résiliation de son adhésion.

10. En cas de non-respect des conditions générales ou pour toutes autres raisons (mauvaises évaluations du prestataire), Clicktodo est en droit d'exclure en tout temps un membre à titre de client et/ou de prestataire, de lui interdire une utilisation ou de lui supprimer un service, sans que le membre ne puisse formuler une quelconque prétention envers Clicktodo.

Clicktodo est autorisée à bloquer un membre provisoirement ou à l'exclure définitivement s'il apparaît comme probable qu'une tierce personne effectue des transactions en utilisant son compte Clicktodo ou s'il existe un soupçon que le membre a violé des droits de tierces personnes.

En cas d'exclusion, les commissions/provisions et autres frais perçus par Clicktodo restent entièrement dus.

Les membres exclus ne sont pas autorisés à s'inscrire une nouvelle fois comme membres sur la plateforme de Clicktodo, que ce soit sous leur propre nom ou sous un autre nom ou sous une autre raison sociale, sans l'accord préalable de Clicktodo.

### \* ARTICLE 3 – RESERVATION/ACHAT D'ACTIVITES - OBLIGATIONS DES CLIENTS

1. L'utilisation de la plateforme internet de Clicktodo donne la possibilité aux clients et aux prestataires d'activités de conclure des contrats et/ou d'effectuer des transactions électroniquement.

Les clients et les prestataires d'activités reconnaissent que leurs demandes électroniques constituent leur accord et leur volonté d'être liés contractuellement et de payer pour ces contrats/achats.

L'accord et la volonté des clients et des prestataires d'activités d'être liés contractuellement par des demandes électroniques s'appliquent à toutes les

réservations et toutes les transactions qu'ils effectuent sur la plateforme internet de Clicktodo, y compris les demandes de modification et/ou d'annulation.

2. Afin de pouvoir effectuer une réservation/un achat d'activités sur la plateforme internet de Clicktodo, les clients ont l'obligation de fournir toutes les informations et données personnelles demandées par Clicktodo et de ne pas les supprimer après avoir effectué la réservation/l'achat.

Les clients ne doivent en aucun cas révéler à des tiers les informations relatives à leur compte Clicktodo. Les clients sont donc seuls responsables de la confidentialité et de la sécurité de leur compte Clicktodo et de toutes les opérations effectuées sur ce compte ou transitant par celui-ci. Les clients avertiront immédiatement Clicktodo de toute violation de la sécurité de leur compte. Clicktodo décline toute responsabilité pour toute perte et/ou utilisation non autorisée du compte Clicktodo.

Il est impératif que Clicktodo et les prestataires puissent en tout temps avoir accès à toutes les informations et données personnelles des clients afin de déterminer si l'activité peut ou non être effectuée par les clients. En outre, les clients ont l'obligation de fournir à Clicktodo et aux prestataires de services toutes les informations relatives au moyen de communication par lequel ils pourront être joints en tout temps (numéro de téléphone, email,...), notamment dans l'hypothèse où l'activité devait être annulée.

En confirmant leur réservation, les clients ainsi que toutes les personnes aux noms desquelles ils réservent une activité sur la plateforme internet de Clicktodo confirment être en possession de tous les documents nécessaires et valables (ex : passeport, visa,...) pour se rendre sur le lieu de l'activité réservée à la date et à l'heure choisies. Le cas échéant, ils ont l'obligation d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'être en possession de ces documents pour l'exécution de l'activité réservée.

- 3. Au moment d'effectuer la réservation/l'achat d'une activité sur la plateforme internet, les clients garantissent être majeurs (18 ans révolus) et avoir le plein exercice des droits civils (capacité de contracter et d'accomplir des actes juridiques) pour accepter les conditions générales de Clicktodo et celles des prestataires.
- 4. Les personnes mineures (moins de 18 ans révolus) et les personnes majeures ne disposant pas du plein exercice des droits civils souhaitant réserver/acheter des activités sur la plateforme internet de Clicktodo devront effectuer les différentes démarches relatives à la réservation/l'achat par l'intermédiaire de leur représentant légal.

Au moment de la réservation de l'activité le représentant légal confirmera qu'il donne expressément l'autorisation nécessaire à la personne mineure et/ou à la personne majeure ne disposant pas du plein exercice des droits civils, pour effectuer l'activité proposée sur la plateforme internet de Clicktodo.

Clicktodo et les prestataires d'activités proposées sur la plateforme internet déclinent toute responsabilité pour tous les éventuels dommages que pourraient subir les personnes mineures et/ou les personnes ne disposant pas du plein exercice des droits civils suite à l'exécution de l'activité réservée sur la plateforme internet.

Dans l'hypothèse où l'activité réservée ne peut être effectuée compte tenu du fait que les clients n'ont pas respecté les présentes obligations, le prix total relatif à l'activité réservée sera acquis au prestataire, de même que la commission/provision revenant à Clicktodo. Aucun remboursement ne sera donc effectué aux clients.

5. Les clients qui procèdent à la réservation d'activités en leur nom et/ou pour le compte d'autres personnes déclarent expressément avoir reçu l'autorisation des autres personnes concernées pour accepter les conditions générales de Clicktodo et celles des prestataires.

Les clients qui procèdent à la réservation d'activités en leur nom et/ou pour le compte d'autres personnes déclarent expressément que les autres personnes pour lesquelles des activités ont été réservées/achetées remplissent également toutes les conditions (not. âge légal, exercice des droits civils, capacités physiques et mentales,...) pour effectuer les activités réservées/achetées.

En outre, les clients qui procèdent à la réservation d'activités sur la plateforme internet en leur nom et/ou pour le compte d'autres personnes confirment être entièrement responsables du paiement des prix relatifs aux activités réservées.

6. Les clients qui procèdent à la réservation d'activités sur la plateforme internet pour le compte d'autres personnes ont l'obligation de transmettre à ces dernières toutes les informations relatives aux conditions générales de Clicktodo et des prestataires, ainsi que toutes les informations relatives à l'activité réservée/achetée et à son déroulement.

En cas de non-respect des obligations précitées, les clients qui procèdent à la réservation d'activités pour le compte d'autres personnes assument seuls l'entière responsabilité pour les éventuels dommages subis par ces personnes lors de l'exécution de l'activité réservée.

Toutes les informations données aux clients qui réservent des activités sur la plateforme internet en leur nom et/ou pour le compte d'autres personnes sont considérées comme étant données à chacune des personnes aux noms desquelles la réservation des activités a été effectuée.

- 7. La réservation/l'achat d'une activité ne sera effective qu'au moment où Clicktodo aura reçu le paiement complet du client concernant l'activité réservée/achetée et qu'une fois que Clicktodo aura édité une facture de confirmation et/ou un e-ticket (bon électronique)/voucher.
- 8. Les clients sont rendus attentifs au fait que les prestataires ont l'obligation de leur demander de présenter leur e-ticket (billet électronique)/voucher et leur titre d'identité/passeport afin de pouvoir exécuter l'activité réservée.
  - Les clients ont donc l'obligation d'imprimer l'ensemble des documents (e-ticket (billet électronique)/voucher) que leur envoie Clicktodo après la réservation de l'activité afin de les présenter au prestataire de l'activité avant l'exécution de cette dernière.
- 9. Les offres promotionnelles ou les remises offertes sur la plateforme internet sont proposées à la discrétion des prestataires. Toutes les offres sont soumises à des conditions de disponibilité et peuvent être retirées par les prestataires à tout moment.
- 10. Les présentes conditions générales, de même que celles des prestataires s'appliquent à toutes les réservations/les achats effectués sur la plateforme internet de Clicktodo.
- 11. En procédant à la publication d'une activité et/ou à la réservation/l'achat d'une activité sur la plateforme internet de Clicktodo, les prestataires, respectivement les clients reconnaissent avoir lu, compris et accepté sans réserve les présentes conditions générales ainsi que celles du prestataire de l'activité réservée/achetée. Les clients et les prestataires acceptent en outre que les

présentes conditions générales, de même que celles du prestataire fassent partie du contrat qui les liera.

#### **\*\*** ARTICLE 4 – OBLIGATION DE PAIEMENT DES CLIENTS

- Toute réservation d'activité sur la plateforme internet de Clicktodo sera payée par carte de crédit (not. EuroCard/MasterCard, Visa) ou tout autre moyen de paiement proposé sur la plateforme internet.
- 2. Lors d'une réservation/un achat sur la plateforme internet de Clicktodo, des informations relatives à la carte de crédit des clients leurs seront demandées afin de couvrir la totalité du coût de l'activité réservée/achetée. La carte de crédit des clients sera débitée immédiatement du coût total relatif à l'activité réservée/achetée dès qu'ils recevront par email la confirmation de leur réservation.

Pour toute réservation, les clients indiquent leur numéro de carte de crédit, la date d'expiration et leur numéro de cryptogramme visuel de la carte de crédit. Les clients ont donc l'obligation de fournir à Clicktodo les informations valides concernant leur carte de crédit (notamment de fournir un numéro exact, de s'assurer que la carte est en cours de validité et que le compte est suffisamment approvisionné).

Par la confirmation de leur réservation, les clients autorisent Clicktodo à vérifier leur solvabilité auprès de son partenaire d'encaissement. Les clients autorisent également Clicktodo à autoriser un tiers à prélever immédiatement le montant total de leur réservation/achat.

3. Les clients ont l'obligation de payer l'activité réservée/achetée dans la/les devise/s indiquée/s par le prestataire.

Les clients sont également rendus attentifs au fait que les prix des activités proposées sur la plateforme internet de Clicktodo peuvent être régulièrement revus par les prestataires. Ils peuvent donc varier à la hausse ou à la baisse.

4. Les frais perçus par Clicktodo sur les prix d'activités non encore réservées par les clients peuvent être modifiés en tout temps. Ceci comprend la commission/provision perçue par Clicktodo sur chaque activité réservée/achetée, les frais de paiement par carte de crédit, les frais relatifs à l'assurance annulation, les frais administratifs relatifs à toute modification et/ou annulation d'une activité réservée, ainsi que tous autres frais (impôts, taxes,...).

Les frais relatifs à l'assurance annulation ne seront en aucun cas remboursés aux clients et ce, même si ces derniers disposent de leur propre assurance annulation.

5. Dans l'hypothèse où les clients n'auraient pas respecté les présentes conditions/obligations, Clicktodo ne pourra en aucun cas garantir le prix de la réservation et/ou la réservation elle-même.

## **\*\*** ARTICLE 5 – PREUVES DE RESERVATION

1. Afin de pouvoir exécuter l'activité réservée sur la plateforme internet de Clicktodo les clients ont l'obligation de se munir de leurs e-ticket (billets électroniques)/voucher et de leur pièce d'identité/passeport afin de les présenter au prestataire.

3. Clicktodo décline toute responsabilité en cas de refus par le prestataire d'exécuter l'activité réservée pour les raisons précitées.

## **\*\*** ARTICLE 6 – COMPORTEMENT DES CLIENTS

- 1. Les clients ont l'obligation de suivre attentivement les instructions et consignes données par les prestataires pour l'exécution de l'activité réservée/achetée sur la plateforme internet. Les clients qui ont réservé/acheté des activités en leur nom et/ou pour le compte d'autres personnes ont également l'obligation de faire respecter scrupuleusement aux autres personnes de leur groupe les instructions et consignes fournies par le prestataire.
- 2. Il est de la responsabilité exclusive des clients de s'assurer avant, pendant et après l'exécution de l'activité qu'eux-mêmes et/ou l'une des autres personnes de leur groupe ne se comporte pas d'une façon inappropriée ou qui pourraient mettre en danger, tourmenter, porter atteinte ou créer des dommages à d'autres personnes ou qui pourraient risquer d'endommager un bien appartenant à d'autres personnes (ex : ivresse, comportement agressif,...).
- 3. Les clients malades, accidentés, handicapés, invalides et/ou à mobilité réduite s'informeront directement auprès du prestataire afin de savoir s'ils peuvent effectuer l'activité offerte. Clicktodo ne pourra pas être tenue responsable d'une mauvaise exécution et/ou d'une exécution défectueuse de l'activité si les clients susmentionnés n'ont pas effectué au préalable les démarches nécessaires auprès du prestataire afin de savoir si l'activité désirée était adaptée ou non à leur personne. En outre, Clicktodo ne pourra pas être tenue responsable si le prestataire n'est pas en mesure de satisfaire les besoins de ces clients.
- 4. Si d'après l'avis de Clicktodo ou celui du prestataire le comportement des clients est inapproprié ou pourrait mettre en danger, tourmenter, porter atteinte ou créer des dommages à d'autres personnes ou pourrait risquer d'endommager un bien appartenant à d'autres personnes, Clicktodo et/ou le prestataire se réservent la possibilité de prendre des mesures appropriées afin d'assurer la sécurité et le confort des autres clients et de leurs biens.

Dans une telle hypothèse, Clicktodo et/ou le prestataire sont habilités à annuler et/ou mettre fin à l'activité réservée par les clients.

En cas de comportement inapproprié des clients la responsabilité du prestataire cessera immédiatement et les clients concernés ne pourront en aucun cas se prévaloir de prétentions en dommages et intérêts.

Le prestataire peut informer Clicktodo de tout comportement inapproprié d'un client afin que Clicktodo prenne les éventuelles mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du client concerné de la plateforme internet de Clicktodo.

#### **\*\*** ARTICLE 7 – NON PRESENTATION DES CLIENTS

1. Afin de permettre le bon déroulement de l'activité réservée/achetée sur la plateforme internet, le prestataire indiquera dans l'offre de l'activité publiée sur la plateforme internet de Clicktodo et/ou dans ses conditions générales toutes les informations nécessaires pour que les clients puissent se présenter à l'enregistrement suffisamment tôt afin que l'activité puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

- 2. Dans l'hypothèse où les clients ne devaient pas respecter les informations/instructions contenues dans l'offre de l'activité proposée sur la plateforme internet de Clicktodo, dans les présentes conditions générales et celles du prestataire et/ou ne devaient pas se présenter pour une quelconque raison à l'enregistrement auprès du prestataire pour exécuter l'activité à la date et à l'heure choisie lors de la réservation, le prestataire pourra refuser de proposer aux clients une activité en remplacement et à un autre moment.
- 3. Les clients ont l'obligation d'avertir les prestataires de tout retard, absence et de toute non présentation pour l'exécution de l'activité réservée/achetée.
- 4. Dans cette situation, le prix payé par les clients pour l'activité réservée/achetée sur la plateforme internet de Clicktodo ne leur sera pas remboursé et sera définitivement acquis au prestataire, sous réserve de la commission/provision et des éventuels frais perçus par Clicktodo.

# **\*\*** ARTICLE 8 – PROBLEMES AVANT/PENDANT L'ACTIVITE

- 1. En cas de problème avant ou pendant l'exécution de l'activité réservée/achetée, les clients informeront en premier lieu le prestataire concerné.
- 2. Si le prestataire n'est pas en mesure d'être atteint et/ou de résoudre le problème, les clients peuvent contacter Clicktodo ou ses représentants au numéro de téléphone indiqué sur le e-ticket (billet électronique)/voucher.

## **\*\*** ARTICLE 9 – HOTELS ET SERVICES HOTELIERS

1. Pour des raisons de sécurité, au moins une personne majeure (18 ans révolus) et disposant du plein exercice des droits civils doit séjourner dans chaque chambre d'hôtel réservée.

Dans certains lieux, l'âge légal minimal pour séjourner dans un hôtel peut être supérieur à 18 ans. De même, dans certaines régions du monde, il peut arriver que des lois ou des coutumes locales ne permettent pas à un couple non marié de partager la même chambre.

Il est donc de la responsabilité exclusive des clients de lire la description détaillée de l'hôtel et les conditions générales de ce dernier pour connaître la politique de l'hôtel applicable à leur séjour.

2. Le classement par étoile est utilisé pour symboliser la qualité globale de n'importe quel hôtel, de son niveau de service, de l'alimentation fournie et de la gamme de services disponibles.

Les critères pris en compte varient d'un pays à l'autre en fonction des exigences spécifiques établies par l'organisme compétent et sont fournis aux clients à titre informatif uniquement. Le classement par étoile n'est donc pas effectué par Clicktodo et cette dernière ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la classification des installations d'un hôtel. Par conséquent Clicktodo ne fournit aucune garantie sur la qualité de l'hôtel et des services hôteliers fournis par ce dernier.

3. Clicktodo n'est pas non plus responsable des éventuelles limitations d'accès à certains services de l'hôtel à cause d'autres clients de l'hôtel ou de leurs activités. Les hôtels peuvent changer leurs services et les caractéristiques de leur propriété sans en informer Clicktodo et/ou les clients au préalable. Il est donc de la responsabilité des clients de demander à l'hôtel une confirmation des services proposés avant d'effectuer toute réservation.

# **\*\*** ARTICLE 10 – DROITS ET OBLIGATIONS DES PRESTATAIRES

- 1. Les prestataires ne peuvent uniquement offrir sur la plateforme internet de Clicktodo des activités qu'ils sont capables et autorisés à proposer.
- 2. Les prestataires ont l'interdiction de proposer des activités violant les prescriptions légales et/ou contrevenant aux bonnes mœurs.
- 3. Les prestataires ont l'obligation de fournir des informations véridiques, non trompeuses et non déloyales.
- 4. Les textes, images, vidéos et toutes autres informations utilisés par les prestataires pour la publication de leurs activités sur la plateforme internet de Clicktodo ou qu'ils communiquent d'une autre manière sur la plateforme internet ne doivent pas violer les droits de propriété intellectuelle de tierces personnes.

Les textes, images, vidéos et autres informations utilisés par les prestataires pour la publication de leurs activités ne doivent pas violer les droits de la personnalité de tierces personnes. Ils ne doivent en aucun cas être insultants, obscènes, diffamants, dénigrants, abaissants ou atteindre à l'honneur, nuire à la réputation,...

Les prestataires sont autorisés à publier uniquement des textes, images, vidéos et toutes autres informations leur appartenant ou dont l'utilisation leur a été autorisée par le/s titulaire/s de ces droits. Cette clause est également valable pour les textes, images, vidéos et autres informations publiquement accessibles sur d'autres sites internet.

- 5. Les prix affichés sur la plateforme internet de Clicktodo sont déterminés par les prestataires, de même que le choix de la devise.
- 6. Les prix indiqués par les prestataires incluent toutes les taxes, impôts,... que ces derniers doivent payer dans leur pays, leur région,... (= prix TTC).

Les prestataires ont l'obligation de reverser à leur pays, région, autorités les différentes taxes, impôts,... facturées aux clients ayant réservé une/des activité/s sur la plateforme internet de Clicktodo. Clicktodo ne peut en aucun cas être tenue responsable du paiement des taxes, impôts,... dus par les prestataires pour les activités vendues.

- 7. Les prestataires sont autorisés à modifier et/ou à retirer une activité offerte sur la plateforme internet de Clicktodo tant qu'aucune réservation pour l'activité concernée n'a été effectuée par des clients.
- 8. Dès qu'un client a réservé une activité offerte par le prestataire, ce dernier est lié de plein droit à son offre. Le prestataire a donc l'interdiction de modifier le descriptif, les indications et les conditions liés à cette activité.

Le contrat est donc conclu entre le client et le prestataire en fonction du descriptif, des indications et des conditions qui étaient visibles dans l'offre publiée sur la plateforme internet de Clicktodo au moment de la réservation.

- 9. Une fois qu'ils ont offert des activités sur la plateforme internet de Clicktodo à certaines dates et heures, les prestataires ont l'interdiction de proposer ailleurs les mêmes activités aux mêmes dates et heures.
- 10. Les prestataires qui souhaitent également soumettre l'exécution de leurs activités à leurs propres conditions générales sont tenus de publier ces dernières dans l'offre de l'activité qu'ils offrent sur la plateforme internet de Clicktodo.

Dans cette hypothèse, les prestataires ont l'obligation de publier leurs conditions générales au minimum en anglais. La traduction en anglais et dans les différentes autres langues devra être en tout point fidèle à la version originale des conditions générales.

En cas de divergences entre le texte anglais et la version originale, la version anglaise fait foi et l'emporte sur la version originale.

## **\*\*** ARTICLE 11 – DROITS DE CLICKTODO

 Clicktodo est en droit, en tout temps, selon sa propre appréciation et sans avoir à se justifier, de supprimer l'offre de certaines activités proposées sur sa plateforme internet.

En cas de suppression d'offres d'activités, les éventuels frais liés à celles-ci par les prestataires d'activités restent entièrement dus.

2. Clicktodo est en droit de donner un avertissement à un membre s'il existe des preuves tangibles et crédibles que ce membre a violé les présentes conditions générales ou si le membre (client et/ou prestataire d'activités) a volontairement manqué à ses obligations envers un autre membre (client et/ou prestataire d'activités).

Clicktodo se réserve le droit d'exclure un membre.

# **\*\*** ARTICLE 12 – EXCLUSION DE RESPONSABILITE

- 1. Clicktodo n'assume aucune responsabilité quant au respect du principe de la bonne foi et au respect des droits et obligations contractuels entre les clients et les prestataires pour les activités réservées/achetées sur sa plateforme internet.
- 2. Clicktodo n'assume de responsabilité que pour les dommages directs résultant du dol ou de la négligence grave de la part de Clicktodo.

La responsabilité de Clicktodo pour les dommages directs en raison de fautes légères, quel que soit leur fondement juridique, est explicitement exclue.

3. Compte tenu de son rôle d'intermédiaire neutre et indépendant, Clicktodo n'entend pas intervenir d'une quelconque manière dans les éventuels conflits en tous genres entre les clients et les prestataires.

Si des clients et/ou des prestataires et/ou des tierces personnes intentent une action en justice contre Clicktodo en raison d'une violation de leurs droits par les offres et/ou les contenus publiés par un prestataire sur sa plateforme internet ou en raison d'une autre utilisation de sa plateforme internet, le client et/ou le prestataire responsable de cette action en justice libère Clicktodo de toutes les prétentions retenues contre elle. En outre, le client et/ou le prestataire responsable de cette action en justice supportera l'intégralité des frais liés à la défense de Clicktodo, notamment les frais de justice et les honoraires d'avocats.

4. Clicktodo est autorisée mais non obligée de contrôler d'une manière ou d'une autre les offres des prestataires, les textes, les images, les vidéos et toutes autres informations publiés par les prestataires sur sa plateforme internet quant à leur licéité ou leur admissibilité de quelque manière que ce soit.

Clicktodo n'assume donc expressément aucune responsabilité pour (non exhaustif) :

- l'exactitude et la conformité des offres d'activités sur sa plateforme internet ;
- la qualité, la sécurité, la légalité ou la disponibilité des activités proposées sur sa plateforme internet ;
- l'aptitude, le professionnalisme, le sérieux des prestataires.
- 5. S'il s'avère qu'un prestataire a causé intentionnellement ou par négligence un dommage à un client, Clicktodo pourra prendre des mesures à l'encontre du prestataire allant jusqu'à son exclusion de la plateforme internet.

En revanche et dans la mesure où Clicktodo souhaite rester entièrement neutre et indépendante entre les clients et les prestataires, en aucun cas elle ne retiendra, à titre de dédommagement du client, le prix revenant au prestataire pour l'activité réservée et ce, même s'il est avéré que le client a subi un dommage lié à l'exécution de l'activité.

- 6. Dans la mesure où Clicktodo n'intervient qu'à titre d'intermédiaire neutre et indépendant entre les clients et les prestataires, elle n'assume aucune responsabilité (pénale et civile) liée à l'exécution de l'activité réservée par les clients sur sa plateforme internet. En outre, Clicktodo n'est pas non plus responsable des éventuels problèmes que pourraient rencontrer les clients au cours de leur voyage et/ou de l'exécution de l'activité réservée sur sa plateforme internet. Clicktodo n'assume donc aucune responsabilité en cas de décès, accident, maladie, blessures physiques ou psychiques au préjudice des clients.
- 7. Les clients lésés suite à l'exécution de l'activité réservée/achetée sur la plateforme internet de Clicktodo agiront seuls devant les autorités compétentes afin de réclamer le paiement d'une indemnité de la part du prestataire suite aux dommages qu'ils estiment avoir subis.

12

En aucun cas, Clicktodo n'entend intervenir en qualité de partie, témoin, expert,... lors d'un procès opposant un client à un prestataire.

- 8. Sur leur lieu de vacances ou de séjour, il se peut que les clients réservent des manifestations locales, des excursions, d'autres prestations de services liées au tourisme, ou encore utilisent des transports publics pour se rendre dans différents endroits et/ou sur le lieu de l'activité réservée sur la plateforme internet de Clicktodo (non exhaustif). Clicktodo décline donc toute responsabilité pour tous les dommages que pourraient subir les clients dans ces différentes éventualités (non exhaustives).
- 9. Clicktodo n'assume aucune responsabilité et ne versera aucune compensation aux clients s'il devait s'avérer que ces derniers ont été troublés lors de l'exécution de l'activité par des circonstances non imputables à Clicktodo et/ou au prestataire à savoir (non exhaustif): tous les évènements inhabituels, imprévisibles ou inévitables, tous confits armés, guerre, menaces de guerre, émeutes, désobéissances ou confrontations civiles, actions gouvernementales, activités terroristes, événements naturels, catastrophe industrielle, conditions météorologiques incompatibles avec l'exécution de l'activité réservée, inondations, fermeture d'aéroports, problèmes techniques ou de maintenance ainsi que toutes décisions imprévisibles relatives au fonctionnement des moyens de transports, problèmes de connexions internet.

# **\*\*** ARTICLE 13 – MODIFICATION ET ANNULATION PAR LES CLIENTS

- 1. En cas d'annulation par les clients d'une activité réservée/achetée, le prix payé pour cette activité, de même que les frais d'annulation perçus par Clicktodo seront remboursés aux clients par Clicktodo, sous réserve exclusive des conditions générales de l'assurance annulation. En revanche, la commission/provision perçue par Clicktodo ne sera pas remboursée aux clients et sera acquise à Clicktodo.
- 2. Si les clients décident d'interrompre l'activité réservée/achetée durant l'exécution de cette dernière, aucun remboursement ne sera effectué aux clients par Clicktodo.
- 3. En cas d'acceptation d'annulation du client de la part du prestataire de l'activité achetée/réservée, le prestataire (seulement lui) doit en informer Clicktodo. Dans ce cas, le client se verra rembourser le montant de l'activité achetée/réservée, moins la commission/provision dues à Clicktodo, ainsi que les éventuels frais administratifs.

#### **\*\*** ARTICLE 14 – ANNULATION PAR LE PRESTATAIRE

1. Certaines activités proposées par les prestataires peuvent nécessiter un nombre minimum de participants.

Dans l'hypothèse où le nombre de participants indiqué dans le descriptif de l'activité n'est pas atteint, le prestataire de l'activité peut renoncer à exécuter l'activité. Dans une telle situation, les clients seront immédiatement prévenus par le prestataire.

Clicktodo créditera le compte Clicktodo des clients du montant qu'ils ont payé pour l'activité réservée.

2. Le prestataire est aussi habilité à annuler l'activité réservée par les clients sur la plateforme internet de Clicktodo uniquement en cas de force majeure et/ou en cas d'évènements inhabituels, imprévisibles ou inévitables, de conflits armés, de guerre, de

menaces de guerre, d'émeutes, de désobéissances ou de confrontations civiles, d'actions gouvernementales, d'activités terroristes, d'événements naturels, de catastrophes industrielles, de conditions météorologiques incompatibles avec l'exécution de l'activité réservée, d'inondations, de pandémies, de problèmes techniques ou de maintenance imprévisibles et liés à l'exécution de l'activité.

- 3. Dans ces hypothèses, le prestataire a l'obligation de joindre sans délai les clients au moyen des informations que les clients auront communiquées sur la plateforme internet au sujet de leur moyen de communication (email, numéro de téléphone,...) sur lequel ils peuvent être atteints à tout moment et ce, même durant leurs séjours à l'étranger.
- 4. En cas d'annulation de l'activité par le prestataire, les clients se verront rembourser le prix de l'activité réservée/achetée. Le remboursement du montant revenant au client suite à l'annulation de l'activité sera crédité sur son compte Clicktodo.

#### **\*\*** ARTICLE 15 – EVALUATION DES ACTIVITES

- 1. Clicktodo ne prévoit pas de procéder à des inspections relatives à la qualité des activités proposées sur sa plateforme internet. Clicktodo ne prévoit pas non plus procéder à des inspections du matériel, des installations, des machines,... utilisés par les prestataires pour l'exécution de leurs activités.
- 2. Il appartient uniquement aux clients de choisir eux-mêmes s'ils entendent ou non effectuer l'activité réservée/achetée sur la plateforme internet de Clicktodo. Si les clients décident d'exécuter l'activité réservée/achetée, ils en assumeront alors l'entière responsabilité.
- 3. L'évaluation de la qualité des activités proposées sur la plateforme internet par les prestataires sera effectuée uniquement par les clients qui ont effectué l'activité réservée sur la plateforme internet de Clicktodo.
- 4. Clicktodo peut également décider en tout temps d'évaluer elle-même les activités proposées sur sa plateforme internet. Dans une telle hypothèse l'évaluation de Clicktodo sera indiquée différemment des évaluations des clients.

# **\*\*** ARTICLE 16 – INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

- 1. Il est de la responsabilité exclusive des clients de vérifier auprès de l'ambassade ou du consulat concerné si un passeport, un visa et un vaccin sont nécessaires pour le lieu où ils souhaitent effectuer une activité réservée/achetée sur la plateforme internet de Clicktodo ou pour le/les lieux de transit/s. Si cela est nécessaire, il est de la responsabilité exclusive des clients de les obtenir.
- 2. Si les clients ne respectent pas les formalités susmentionnées, ils seront seuls responsables des coûts, pertes et dommages encourus par eux et par Clicktodo en raison de leur négligence. Les clients sont rendus attentifs au fait que des formalités particulières pour certains pays peuvent être complexes et sujettes à des changements avec un préavis très court.
- 3. Les personnes voyageant avec un aller simple peuvent se voir refuser l'entrée dans certains pays s'ils ne sont pas en mesure de prouver qu'ils possèdent un document attestant de leur départ de ce pays.

Dans une telle hypothèse, il appartient aux clients de prendre contact avec l'ambassade ou le consulat de leur lieu de destination.

- 4. Les clients sont également rendus attentifs au fait qu'il est important de ne pas oublier d'inclure tous les lieux de transit de leur voyage; l'obtention d'un visa pour ces lieux de transit pourrait s'avérer nécessaire. De nombreux pays demandent que le passeport soit encore valable six mois après la fin de votre séjour. Certains pays appliquent d'autres règles, c'est pourquoi pour toutes informations pertinentes et actualités, Clicktodo recommande aux clients de contacter l'ambassade ou le consulat du lieu de leur destination.
- 5. Les clients doivent absolument s'assurer que leur passeport est lisible et intact. Tout signe de détérioration pourrait avoir pour conséquence le refus d'embarquement ou d'entrée dans le pays où les clients souhaitent se rendre. Toutes informations supplémentaires (sur la validité du passeport, les délais de demande de passeport, le renouvellement d'un passeport, la règlementation concernant les mineurs, les passeports perdus ou volés,...), Clicktodo recommande aux clients de contacter l'ambassade ou le consulat concerné.
- 6. Clicktodo recommande aux clients de demander conseil à un professionnel de la santé (docteur, infirmier, pharmacien ou clinique sur la médecine du voyage) sur les vaccins et les précautions obligatoires ou vivement recommandés, et ce au minimum huit semaines avant le voyage lié à l'activité réservée/achetée sur la plateforme internet.
- 7. Pour toutes les activités situées aux Etats-Unis, Clicktodo recommande aux clients de prendre connaissance de ce qui suit:

Un visa sera nécessaire pour entrer sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique (ciaprès : USA) à moins que les passagers ne soient éligibles au programme d'exemption des visas (Visa Waiver Program VWP). Selon certaines conditions, le programme VWP permet aux détenteurs d'un passeport complet de citoyen suisse ayant le droit de résider en Suisse de remplir un formulaire « Visa Waiver » et de leur soumettre à leur arrivée. Les clients sont tenus de s'assurer de respecter toutes les demandes du gouvernement des USA avant de confirmer leur réservation/achat de l'activité.

Dans l'hypothèse où un client est atteint d'une maladie contagieuse sérieuse d'importance pour la santé publique, notamment le VIH, le client ne sera pas éligible au programme VWP et devra posséder un visa valide pour entrer aux USA. Si le client a déjà été arrêté ou condamné pour quelques raisons que ce soit et dans n'importe quel pays et ce, même si l'arrestation n'a pas conduit à une condamnation notamment en ce qui concerne les infractions au code de la route, le client aura peut-être besoin d'un visa. Il devra pour ce faire contacter directement l'ambassade des USA.

# **\*\*** ARTICLE 17 – PREPARATION DE L'ACTIVITE ET DU VOYAGE

1. Chaque pays publie ses propres recommandations sur les lieux de destination de vacances auxquelles les clients peuvent se référer en fonction de leur nationalité.

# **W** ARTICLE 18 – DEMANDES SPECIALES

15

1. En cas de demandes spéciales à l'attention d'un prestataire, les clients prendront directement contact avec ce dernier.

2. En cas d'impossibilité de contacter le prestataire concerné, les clients adresseront alors leur demande à Clicktodo qui fera tout son possible pour transmettre la demande au prestataire concerné. Clicktodo ne peut toutefois pas garantir que toutes les demandes spéciales des clients seront satisfaites puisqu'elle ne dispose d'aucun moyen pour contraindre les prestataires de consulter leurs emails et/ou d'y répondre.

# **\*\*** ARTICLE 19 – RECLAMATIONS DES CLIENTS ET DES PRESTATAIRES

1. Toutes les réclamations des clients et/ou des prestataires concernant les services offerts par Clicktodo doivent être effectuées par courrier recommandé/inscrit à l'adresse suivante : Clicktodo SA, Route de Moutier 109, CH-2800 Delémont, Suisse.

Les réclamations doivent parvenir à Clicktodo dans les 10 jours dès la connaissance du problème lié à la réclamation. Les réclamations parvenant à Clicktodo après cette date ne seront pas prises en considération.

Clicktodo n'accepte les réclamations que si celles-ci sont accompagnées de justificatifs originaux. Les photocopies ne sont en aucun cas acceptées. Toute complication rencontrée lors de la clarification des faits, notamment si les documents fournis par les clients et/ou les prestataires d'activités sont incomplets, erronés,... est au détriment de celui qui s'en prévaut.

2. Toutes les réclamations des clients concernant toute éventuelle mauvaise exécution et/ou exécution défectueuse et/ou tout problème rencontré lors de l'exécution de l'activité réservée/achetée sur la plateforme internet de Clicktodo sont à adresser directement au prestataire de l'activité concerné.

Compte tenu de son rôle d'intermédiaire neutre et indépendante, Clicktodo n'intervient pas dans les litiges et/ou les procédures opposant les clients aux prestataires.

#### \* ARTICLE 20 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

1. Il est renvoyé à cet effet aux Dispositions sur la protection des données annexées aux présentes conditions générales.

## **\*\*** ARTICLE 21 – APPAREILS MOBILES

- 1. Clicktodo peut permettre à ses membres d'accéder aux offres et au contenu de sa plateforme internet et de réserver/acheter des activités en utilisant un appareil mobile.
- 2. Clicktodo se réserve en revanche la possibilité d'exclure pour les appareils mobiles certains contenus, services et/ou fonctions disponibles sur sa plateforme internet.
- 3. Les clients et/ou les prestataires pourront utiliser des appareils mobiles pour avoir accès aux offres et aux contenus de la plateforme internet et pour y proposer et /ou pour y réserver/acheter des activités, pour autant qu'ils acceptent les présentes conditions générales, de même que celles du prestataire concerné.

Version: 10/03/2016

4. Les clients et/ou les prestataires sont valablement liés par les réservations/achats et/ou les offres, ainsi que par la conclusion d'un contrat faites avec l'aide d'un appareil mobile.

# **\*\*** ARTICLE 22 – APPELS TELEPHONIQUES

- 1. Dans le cadre de l'évaluation constante du service-clients, Clicktodo se réserve le droit d'enregistrer des appels téléphoniques au hasard.
- 2. En acceptant les présentes conditions générales, les clients consentent et acceptent expressément cette pratique.
- 3. Quand Clicktodo décroche le téléphone, l'annonce suivante sera faite de suite: « Dans un but de formation et de suivi qualité, nous pouvons enregistrer cette conversation téléphonique ».
- 4. Les enregistrements effectués seront seulement utilisés dans le but de contrôler la qualité du service-clients.

#### **\*\*** ARTICLE 23 – ASSURANCES

- 1. Clicktodo offre (prix de la prime d'assurance inclus dans le prix de l'activité réservée/achetée) aux clients une assurance annulation pour toute activité réservée/achetée sur sa plateforme internet. L'assurance annulation ne couvre donc que les coûts d'annulation liés **exclusivement** à l'activité réservée/achetée sur la plateforme internet de Clicktodo.
- 2. Dans l'hypothèse où les clients disposent déjà d'une assurance annulation couvrant le prix total de l'activité réservée/achetée sur la plateforme internet de Clicktodo, aucun remboursement et/ou diminution du prix de l'activité ne sera effectué par Clicktodo et le prestataire concerné. Les clients ne pourront donc revendiquer aucune réduction de prix.
- 3. L'assurance annulation a été souscrite auprès du partenaire d'assurance de Clicktodo, à savoir : AGA (Allianz Global Assistance), AGA International S.A., avec siège social à Paris, succursale suisse de 8304 Wallisellen, Hertistrasse 2.
- 4. Les événements assurés par l'assurance annulation, de même que les conditions générales d'assurance peuvent être consultés sur la plateforme internet de Clicktodo.
- 5. En procédant à la réservation/l'achat d'une activité, les clients reconnaissent avoir lu, compris et accepter sans réserve les conditions générales relatives à l'assurance annulation.
- 6. Clicktodo recommande aux clients de souscrire une assurance adéquate pour couvrir (au minimum) tous dommages non couverts par l'assurance annulation susmentionnée (ex : assurance annulation relative au transport/voyage ainsi que pour toutes les autres activités que les clients prévoient d'effectuer) et/ou tous dommages pouvant découler de la réservation/l'achat d'une activité ainsi que de l'exécution de cette activité, notamment tous les coûts d'assistance, de rapatriement en cas d'accident ou de maladie à l'étranger,...

- 7. Il est de la responsabilité exclusive des clients de veiller à souscrire une assurance appropriée correspondant à leurs besoins particuliers et de se conformer aux exigences des compagnies d'assurances, de même que de fournir à ces dernières toutes les informations pertinentes, par exemple au sujet de toutes maladies et accidents préexistants.
- 8. Les clients sont rendus attentifs qu'en cas d'annulation d'une activité réservée sur la plateforme internet de Clicktodo, la commission/provision perçue par Clicktodo sur le prix de l'activité réservée/achetée, de même que les frais administratifs pour l'annulation de la réservation/l'achat restent entièrement dus et ne seront en aucun cas remboursés, sous réserve des exceptions prévues expressément par Clicktodo.

## **\*\*** ARTICLE 24 – MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES

- 1. Clicktodo se réserve la possibilité de modifier en tout temps les présentes conditions générales et de publier à chaque fois la version la plus récente sur sa plateforme internet.
- 2. Les modifications essentielles sont annoncées aux clients et aux prestataires d'activités dans un délai adéquat avant leur entrée en vigueur.
- 3. Si les clients et/ou les prestataires ne révoquent pas (en demandant à Clicktodo la résiliation de leur adhésion) la validité des nouvelles conditions générales dans un délai de 30 jours après avoir reçu cette annonce, les conditions générales modifiées seront réputées acceptées.

# **\*\*** ARTICLE 25 – DROIT APPLICABLE

- 1. Tous litiges en lien avec les présentes conditions générales entre Clicktodo et un de ses membres (actuel ou ancien) relèvent expressément du droit suisse.
  - Les présentes conditions générales sont donc exclusivement régies et interprétées conformément au droit suisse.
- 2. Si certaines clauses des présentes conditions générales devaient être totalement ou partiellement nulles et/ou inapplicables, la validité et/ou l'application des autres clauses ou une partie de celles-ci ne serait pas concernée. Les clauses inapplicables et/ou nulles seront alors remplacées par des clauses juridiquement valides les plus proches du sens et de la raison économique des clauses nulles et/ou inapplicables. Il en va de même en cas de lacune dans le droit suisse.

## **W** ARTICLE 26 – FOR

1. En cas de litige entre Clicktodo et les clients et/ou les prestataires, seuls les tribunaux de la République et Canton du Jura – Suisse (Porrentruy) seront compétents, sous réserve des articles 31 et 32 du Code de procédure civile suisse.

## **\*\*** ARTICLE 27 – COORDONNEES DE CLICKTODO

1. L'adresse de contact de Clicktodo est la suivante :

Clicktodo SA, Route de Moutier 109, CH-2800 Delémont, Suisse

# ARTICLE 28 – UTILISATION DE LA PLATEFORME INTERNET – DROIT D'AUTEUR – MARQUES

 Le nom et le logo de Clicktodo ainsi que tous les graphiques et slogans associés sont des marques déposées et des signes distinctifs de Clicktodo ou des sociétés de son groupe.

Tous les autres noms et logos et tous les noms d'activités, de produits et de services associés ainsi que les graphiques et les slogans utilisés sur la plateforme internet sont des marques commerciales déposées ou non de leur propriétaire. Tous les droits sont ainsi reconnus.

- 2. Tous les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle relatifs au contenu de la plateforme internet de Clicktodo, y compris les codes HTML, textes, images et vidéos sont la propriété de Clicktodo ou de leur propriétaire qui lui a concédé une licence pour leur utilisation.
- 3. Si toute personne et/ou client de Clicktodo souhaite utiliser des informations ou des contenus présentés sur la plateforme internet de Clicktodo, elle a l'obligation d'obtenir au préalable l'autorisation écrite ou celle du propriétaire des droits du contenu en question.

Il est strictement interdit aux tiers non autorisés de modifier, de copier, de transmettre, de présenter, d'exécuter, de publier, d'enregistrer, de concéder sous licence tout logiciel ou informations obtenus par l'intermédiaire de la plateforme internet de Clicktodo, de même que de créer des œuvres dérivées des éléments susmentionnés. Dans l'hypothèse où une permission expresse aurait été donnée de réaliser des enregistrements ou des transmissions, il est strictement interdit de modifier et/ou d'effacer toute référence à l'auteur ou les mentions des droits de propriété intellectuelle.

4. Toute référence à des activités, produits, signes commerciaux, marques ainsi que toutes autres informations de tiers (not. prestataires d'activités) présentent sur la plateforme internet de Clicktodo n'impliquent ni ne constituent une approbation, une recommandation ou un soutien de la part de Clicktodo.

Les liens vers des sites internet externes tiers ne sont fournis que pour la commodité des visiteurs et/ou des clients de la plateforme internet de Clicktodo.

Clicktodo ne peut pas être tenue responsable des activités, produits, services, signes commerciaux, marques et autres informations mis à disposition des visiteurs et/ou clients de sa plateforme internet par des tiers. Les liens vers d'autres sites internet n'impliquent ni l'approbation de Clicktodo sur leur contenu, ni aucune forme d'association avec leur auteur et/ou exploitant.

Clicktodo ne contrôle pas non plus le contenu des pages internet qui renvoient vers sa plateforme internet.

5. Les visiteurs et/ou clients et/ou les prestataires de la plateforme internet de Clicktodo ont l'interdiction formelle de :

- utiliser la plateforme internet de Clicktodo pour des activités qui violent les législations suisse et celles des visiteurs et/ou clients de la plateforme internet, pour des activités qui lèsent des droits de tiers ou enfreignent des standards, des exigences relatives au contenu ou des dispositions adoptées par les autorités compétentes;
- utiliser la plateforme internet de Clicktodo d'une manière qui importune, offense, diffame ou menace des tiers :
- utiliser des robots, spiders ou autres mécanismes automatiques ou procédés manuels pour vérifier ou rendre accessible le contenu des pages de sa plateforme internet;
- utiliser la plateforme internet de Clicktodo à d'autres fins que celles relatives aux réservations/achats d'activités ;
- effectuer de fausses réservations/achats ou des réservations/achats frauduleux, spéculatifs;
- donner l'impression d'une quelconque manière que Clicktodo soutient les activités, services, produits,... de tierces personnes ;
- insérer des informations fausses ou non pertinentes sur la plateforme internet de Clicktodo :
- publier, transmettre sur ou par l'intermédiaire de la plateforme internet de Clicktodo des informations ou contenus illicites, menaçants, humiliants, diffamatoires, obscènes, haineux, pornographiques, blasphématoires, de même que tous messages qui constitueraient un crime ou un délit, engageraient la responsabilité civile, porteraient atteinte à la législation suisse et/ou aux législations des visiteurs et/ou des clients de la plateforme internet de Clicktodo ou inciteraient à le faire, ou encore des contenus qui seraient utilisés à des fins contraires à la loi ainsi qu'aux présentes conditions générales et celles des prestataires d'activités;
- utiliser la plateforme internet de Clicktodo de manière à ce que les services ou le fonctionnement de la plateforme, le système informatique ou le réseau soient affectés négativement ou que les visiteurs et/ou clients de la plateforme internet soient affectés négativement;
- charger ou transmettre sur ou par le biais de la plateforme internet du contenu, logiciel, procédé infectés par des virus, chevaux de Troie, vers, bombes à retardement ou autres programmes et procédés destinés à interrompre de manière permanente ou provisoire la plateforme internet de Clicktodo, son fonctionnement ou celui des systèmes utilisés par Clicktodo ou encore de recourir à n'importe quel moyen pour causer une saturation des systèmes de Clicktodo ou pour entraver les droits de tiers;
- utiliser des logiciels, des routines ou objets empêchant le fonctionnement de la plateforme internet de Clicktodo ou tentant de le faire, entraînant ainsi une saturation des systèmes de Clicktodo ou ayant cet objectif, ou masquant l'origine des informations fournies sur la plateforme internet.
- 6. Clicktodo décline toute responsabilité pour toutes les prétentions des clients et/ou des prestataires relatives à des procédures judiciaires, actions en responsabilité,

dommages et intérêts en tous genres découlant de l'utilisation de sa plateforme internet par les clients, les prestataires d'activités ou toutes tierces personnes qui utiliseraient, par un moyen quelconque, le compte personnel Clicktodo des clients.

# **\*\*** ARTICLE 29 – INFORMATIONS CONTENUES SUR LA PLATEFORME INTERNET

- 1. Les informations figurant sur la plateforme internet de Clicktodo sont publiées de bonne foi et sont régulièrement mises à jour.
  - Clicktodo ne peut toutefois garantir qu'elles soient complètes et exactes.
- 2. Clicktodo n'a pas la possibilité de vérifier l'exactitude et la véracité des informations fournies par les prestataires, ainsi que par les prestataires de tous autres services (météo, transports,...).
  - En aucun cas Clicktodo ne pourra être tenue responsable d'erreurs et/ou d'omissions présentes sur la plateforme internet, ni auprès des clients et/ou des prestataires.
- 3. Clicktodo se réserve la possibilité en tout temps de modifier, mettre à jour ou supprimer toute information présente sur sa plateforme internet et ce, sans avertissement préalable.
- 4. Clicktodo ne peut garantir que sa plateforme internet fonctionne de manière ininterrompue et sans erreurs, ni que les informations et tout autre contenu accessibles sur sa plateforme internet soient exempts de virus ou d'autres composants dangereux.
  - Clicktodo décline toute responsabilité si les visiteurs et/ou les clients et/ou les prestataires de la plateforme internet subissent des dommages suite à de tels problèmes. Les visiteurs et/ou les clients et/ou les prestataires de la plateforme internet de Clicktodo répondent donc seuls de tous les risques liés à l'utilisation de cette plateforme internet.
- 5. Sauf mention contraire, toutes les photographies, vidéos et autres contenus graphiques présents sur la plateforme internet sont utilisés uniquement à titre d'illustration et ne peuvent être considérés comme des représentations littérales des activités/services proposés sur la plateforme internet.

## **\*\*** ARTICLE 30 – TRADUCTIONS DES CONDITIONS GENERALES

1. Les présentes conditions générales existent en plusieurs langues. En cas de divergences entre le texte français et les versions traduites, la version française fait foi et l'emporte sur les traductions.